

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

Etaient Présents, 50 titulaires, 7 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

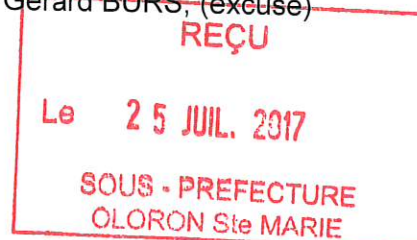
Pouvoirs :

André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
Guy BONPAS-BERNET	à	Jean-Claude COSTE
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Henriette BONNET	à	Michel ADAM
David CORBIN	à	Aracéli TECHNIQUE
André LABARTHE	à	Maïté POTIN
Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants :

Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS	suppléante de	Alain TEULADE
Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
Marie Annie FOURNIER	Suppléante de	Dominique LAGRAVE

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE, Gérard LEPRETRE (excusé), Rosine CARDON (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, (excusé)



## RAPPORT N°170712-21-URB-

### PLU D'OLORON : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU D'OLORON-SAINTE-MARIE (modification du règlement de la zone UE)

M. MIRANDE indique que le Conseil Communautaire a délibéré le 15 juin 2017 sur l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU d'Oloron-Sainte-Marie.

Afin de pouvoir mettre ce projet à disposition du public, le Code de l'Urbanisme (CU) prévoit que "l'organe délibérant de l'établissement public compétent" en précise les modalités "au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition" (article L.153-47 du CU).

Ainsi, les modalités de mise à disposition du public proposées sont les suivantes :

- Affichage de la délibération du 15 juin 2017 et de la présente délibération au siège de la Communauté de communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn (12, place Jaca 64400 Oloron-Sainte-Marie),

- Publication d'un article dans la presse 8 jours avant la mise à disposition du projet au public,

- Le dossier de modification simplifiée ainsi que le registre d'observations seront tenus à la disposition du public du 21 août 2017 au 22 septembre 2017 inclus soit :

- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 à la mairie d'Oloron-Sainte-Marie (2, place Georges Clémenceau 64400 Oloron-Sainte-Marie) et au Pôle Urbanisme de la Communauté de Communes (9, rue Révol 64400 Oloron-Sainte-Marie) pendant la période de mise à disposition du public.

- sur le site internet de la Communauté de communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn - page Oloron-Sainte-Marie (<http://www.piemont-oloronais.fr/nous-connaître/territoire/oloron.html>).

- Durant la période de mise à disposition, le public pourra transmettre ses remarques :

- sur les registres d'observations présents en Mairie et au Pôle Urbanisme de la Communauté de Communes.

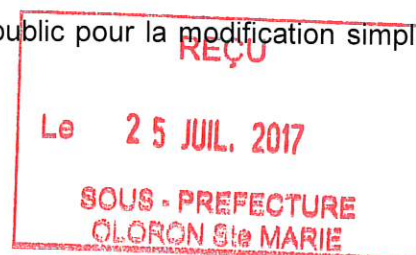
- par courrier, au Président de la Communauté de Communes (12, place Jaca 64400 Oloron-Sainte-Marie).

- par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@oloron-ste-marie.fr](mailto:urbanisme@oloron-ste-marie.fr)

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités de mise à disposition du public pour la modification simplifiée n°1 du PLU d'Oloron-Sainte-Marie.



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 12 juillet 2017

Suivent les signatures

Affiché le 25/07/17

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le 25 JUIL. 2017  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE